

Le mémoire de l'A.Q.P.F.

Numéro 41, février 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/57118ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1981). Le mémoire de l'A.Q.P.F. *Québec français*, (41), 20–21.

Le courrier des lecteurs

Ordinateurs et enseignement

La lecture de l'article de M. René Labonté, publié dans votre numéro de novembre, nous porte à croire que l'auteur a limité le champ de ses recherches.

À notre connaissance, de nombreux didacticiels en français ont été développés en France: les lecteurs intéressés peuvent en obtenir le catalogue en s'adressant à l'I.N.R.P. à Paris.

En Ontario, plus précisément au département de français du Collège Algonquin, des didacticiels portant sur la grammaire fondamentale et la conjugaison sont utilisés comme cours d'appoint. Cet automne, par exemple, quatre cents étudiants francophones sont inscrits à ces cours assistés par ordinateur. Chaque étudiant passera au terminal une centaine d'heures réparties sur trois semestres.

Les cours ont été conçus et programmés au département de français en langage CAN-6 et sont implantés sur un ordinateur PDP-11/45. Au mois de janvier, un nouveau système informatique permettra à soixante-deux étudiants de travailler simultanément.

Le travail de développement se poursuit. Nous sommes en train de mettre au point un logiciel d'enseignement portant sur la lecture et le vocabulaire. Nous tenterons cette fois-ci de programmer le didacticiel pour le micro-ordinateur Compucolor II.

Nous serions heureux de discuter de nos travaux avec toute personne intéressée. Par ailleurs, les rapports, qui ont accompagné l'expérience depuis son tout début en 1976, ont été déposés à la Didacthèque du PPMF primaire de l'université de Montréal.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Robert VILLENEUVE
Coordonnateur de l'EAO
pour les francophones
Collège Algonquin
1385, av. Woodroffe
Ottawa K2G 1V8

Un auteur n'est pas d'accord

J'ai lu dans votre dernier numéro les critiques concernant *Le bal des chenilles* et *Une bien mauvaise grippe*. Je ne suis pas surpris ou fâché de ces critiques, mais il m'apparaît évident que la lectrice était un peu trop âgée pour ces contes.

Robert SOULIÈRES

CONSTITUTION

LE MÉMOIRE de l'A.Q.P.F.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette Commission parlementaire de la Présidence du Conseil et de la Constitution que l'Association québécoise des professeurs de français fondée en décembre 1967 avait assis sa fondation même sur l'idée du territoire québécois, de son *peuple*, de sa *langue* et de sa *culture*. Puisque toute association a ses lettres de noblesse, son cheminement et son évolution, nous vous rappelons que la dynamique de notre association trouve son point d'appui sur l'idée même d'un *pays* à savoir, selon le *Petit Robert*, un « territoire habité par une collectivité et constituant une réalité géographique ».

Ainsi, avec les années, l'A.Q.P.F. a-t-elle été appelée à définir davantage le lieu historique de son action. Déjà, le congrès de 1971 de notre association proclamait dans la première de ses dix-neuf résolutions que « le Québec est une nation originale ayant droit de se donner tous les instruments politiques, économiques et culturels pour s'épanouir pleinement en tant que communauté distincte ». Aussi, ceux qui nous connaissent savent que nous avons été parmi les instigateurs d'un Québec proclamé français. Notre *Livre noir* sous-titré *De l'impossibilité (presque totale) d'enseigner le français au Québec* en 1970, constituait un cri de notre refus d'un suicide culturel larvé, notre volonté de dépasser les frontières de la survie et notre engagement pour l'illustration collective de la langue et de la culture française au nord de l'Amérique.

Il s'en est trouvé pour nous accuser, agissant ainsi, de faire de la politique. Nous disons que c'est là une accusation qui nous honore. En tant que professeurs de français dans un pays français, nous étions autre chose que des mercenaires sans vision d'ensemble d'un lieu de vie qui nous façonne et conditionne toute notre action profes-

sionnelle et pédagogique. Nous avons appris qu'enseigner, qu'on le veuille ou non, est un acte politique dans la Cité. Nous avons pris voix au chapitre de tous ceux qui font l'histoire, surtout quand l'histoire de la longue naissance d'un peuple et d'un pays atteint la courbe d'une nouvelle trajectoire. C'est pourquoi au congrès de 1978, nous affirmions dans la première des vingt et une résolutions de notre congrès que « les Québécois, à nos yeux, constituaient une nation et que l'A.Q.P.F. s'engageait à prôner un cadre politique qui favoriserait le plein épanouissement d'un peuple de langue française et de culture québécoise ».

Nous ne vivions pas en marge de l'histoire collective qui nous acheminait vers un référendum sur notre statut en tant que peuple. Aussi, les deux premières résolutions du congrès de 1979 continuaient de définir notre pensée politique en tant qu'Association des professeurs de français: la première résolution « reconnaissait à nouveau l'existence du peuple québécois et affirmait son droit légitime à son autodétermination, droit universellement reconnu pour tout peuple de la terre ». La deuxième, nous la citons dans le texte. « Que, sans préjuger du statut politique à venir pour le Québec dans le Canada, avec ou sans lui, l'A.Q.P.F. recommande à ses membres de dire oui à la prochaine consultation populaire par voie de référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec ».

Il n'est pas inutile d'insister ici sur le fait que n'étant pas un parti politique mais une association professionnelle, peu nous importait le fait que le Québec soit infédéré (dans le Canada), associé (avec lui) ou indépendant (ou sans lui): nous affirmions plutôt le fait que le Québec comme peuple historique tricenenaire vivant sur un territoire inaliénable avait légitimement le droit et le devoir de penser sa réalité d'Amérique dans sa langue natale, le FRANÇAIS.

Une imposture

Aussi, aujourd'hui, sommes-nous dans l'obligation de déclarer que le plan de rapatriement du gouvernement Trudeau constitue, à nos yeux, une imposture qui n'a même pas pour égale le plan d'Union de lord Durham lui-même. Ce plan Trudeau nous réduit, nous occulte et nous inféode. Tout le peuple québécois est nié, il se fond et s'agglomère dans le grand tout du Dominion of Canada. Son Parlement lui-même est vassalisé dans des domaines exclusifs de juridiction comme la langue et l'éducation. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce point, plus loin. Son territoire est nié par un concept insidieux de libre circulation des personnes. Sa culture française elle-même est confiée à un gouvernement central majoritairement unilingue anglais. Sous les dehors d'une Charte des droits individuels d'un grand ensemble fédéral conçu comme juridiquement unilingue, c'est le droit collectif du peuple québécois à assumer souverainement sa vie culturelle qui est nié. Il n'est pas pensable que nos relations internationales de pays de langue française et de culture québécoise soient assumées par un gouvernement central de langue et de culture anglaises; le Québec devient ainsi un pays contre-naturel, un territoire dont la population est sur le chemin de la traduction et forcé de la trahison même de son identité: *traduttore, traditore*.

Que l'on nous comprenne bien. Nous ne sommes pas venus dénoncer ici un gouvernement libéral à Ottawa. Nous sommes plutôt venus dire non à une conception du Canada qui nous nie comme collectif québécois: un peuple, une langue, une culture, un territoire, une manière de voir le monde. Nous ne sommes pas venus non plus donner notre aval à un parti politique, le Parti québécois, mais à un gouvernement, celui du Québec qui a refusé depuis cinquante-trois ans une formule de rapatriement qui n'assure pas clairement notre épanouissement en tant que peuple vivant depuis trois cent soixante-treize ans sur le territoire saint-laurentien.

Certains pourront toujours opter pour une vision pragmatique des choses et décrire une approche idéologique du collectif national québécois. Nous refusons de donner notre appui à des réformes faites «à la carte», tout comme nous refusons de donner à un gouvernement central une signature qui niera par la suite notre nom de peuple québécois lui-même. L'Association québécoise des professeurs de français ne veut rien de moins que la reconnaissance non équivoque du statut de peuple, seul maître de sa langue et de sa culture en territoire québécois. Notre dernier congrès de novembre 1980 n'a fait que confirmer cette exigence du respect de notre peuple inaliénable, de notre langue natale, de notre culture propre et de notre territoire intangible. À cet effet, dix résolutions politiques ont été unanimement votées par les membres de notre assemblée générale annuelle: 1. rappel de l'existence du

peuple québécois et de son droit légitime à son autodétermination; 2. réaffirmation de toutes nos prises de position à l'égard de notre identité comme peuple francophone d'Amérique; 3. opposition à toute mesure fédérale visant à affaiblir, de quelque façon que ce soit, la loi 101 et demande de réintégration du chapitre III annulé par la Cour suprême du Canada; 4. dénonciation de l'amendement Ryan exigeant une profession de foi inconditionnelle au fédéralisme alors qu'un Québécois francophone sur deux a mis en doute le fédéralisme canadien lors du référendum du 20 mai; 5. condamnation du plan Trudeau comme accentuant davantage la dépendance du peuple québécois; 6. réprobation de l'intrusion du gouvernement fédéral (article 23) dans un domaine de juridiction strictement québécois; 7. opposition à l'inclusion des droits linguistiques dans la Constitution du Canada parce que seule l'Assemblée nationale québécoise a le pouvoir de légiférer en matière de langue d'enseignement; 8. refus de reconnaître au Parlement britannique le droit de changer la Constitution canadienne tenant pour illégitime tout changement imposé par le parlement de Londres sans l'accord du Québec; 9. envoi de télégrammes aux instances concernées pour manifester notre opposition à tout rapatriement unilatéral de la Constitution du Canada; 10. enfin, appui au Mouvement Solidarité-Québec.

Notre réseau scolaire menacé

Passant d'une vue d'ensemble au détail du plan Trudeau, nous voudrions formuler à cette Commission parlementaire de la Présidence du Conseil et de la Constitution des inquiétudes encore plus angoissantes, si on peut dire, parce qu'elles touchent à notre être de professeurs de français. L'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation est un coup bas qui, sans attendre dix ans, chambardera tout le système scolaire québécois.

En effet, le projet de Charte fédérale, s'il était adopté tel quel, rendrait la situation linguistique actuelle au Québec pire qu'avant l'adoption de la loi 22.

Si nous comprenons bien les articles 6 et 23 de la Résolution fédérale, le secteur scolaire anglophone se gonflerait indûment. Prenons quelques exemples-types:

1. l'immigrant de souche anglophone qui vient d'un pays du Commonwealth ou des États-Unis, en arrivant au Québec, pourra «automatiquement» inscrire ses enfants à l'école anglaise québécoise.
2. l'immigrant allophone qui, après avoir passé X années aux États-Unis et qui immigré de nouveau au Québec, pourra, lui aussi, envoyer ses enfants à l'école anglaise québécoise.
3. le migrant canadien qui vient au Québec de n'importe quelle autre province du Canada pourra «automatiquement» inscrire ses enfants à l'école anglaise québécoise.

4. l'immigrant francophone qui arrive au Canada, après avoir habité une province anglophone et y avoir inscrit UN de ses enfants à l'école anglaise, pourra, s'il émigre au Québec, inscrire TOUS ses enfants à l'école anglaise québécoise.

Ainsi, le vaste réseau scolaire francophone actuel deviendra, et très vite, selon le plan fédéral, un réseau anglophone avec quelques écoles francophones.

Supposons qu'un projet fédéral vienne s'installer: un port en eau profonde à Gros-Cacouna, des usines de transformation de sel aux Îles-de-la-Madeleine, une usine de nucléaire quelque part sur la rive sud de Montréal, et immédiatement, les articles traitant de «mobilité et de libre circulation» permettront à n'importe quel travailleur de n'importe quelle province de s'installer au Québec, et comme la majorité, pour ne pas dire la totalité, seraient canadiens anglais, leurs enfants envahiraient nos écoles et les angliciseraient. Les Québécois se verraient réduits à une minorité et l'expression «là où le nombre le justifie» obligerait le Québec à créer d'autres installations d'enseignement anglaises pour la «majorité» devenue anglophone dans nos écoles. Nous n'exagérons pas. Supposons encore une forte récession en Angleterre ou une immigration de centaines d'Américains au Québec... Les professeurs de français deviendraient-ils des professeurs d'anglais?

Le pire n'est pas fini. Car nous n'avons pas parlé encore des immigrants qui arriveraient au Québec ne parlant ni français, ni anglais. Selon le projet Trudeau, ces immigrants devront s'inscrire à l'école québécoise francophone. Dites-nous donc pourquoi? Pour ériger en système la discrimination?

Nous voulons crier à l'injustice et dénoncer vertement le plan Trudeau qui est à l'image de ce Canada que nous avons toujours connu et qui même le renforce: deux poids, deux mesures.

Les professeurs de français ne peuvent rester indifférents à ce projet. Après tant d'années d'efforts pour bâtir un Québec français, asseoir solidement, ici, une culture et une vie françaises, l'ingérence du gouvernement fédéral dans le champ de l'éducation est inacceptable. Nous n'accepterons pas que le gouvernement du Québec devienne le vassal du fédéral dans ce champ de juridiction québécoise. Nous n'accepterons pas que le plan Trudeau vienne perturber cent ans d'existence pédagogique. Nous refusons la moindre atteinte à la loi 101, susceptible de diminuer celle-ci de quelque façon que ce soit.

Voilà donc ce qui explique aujourd'hui, notre présence à cette Commission parlementaire: notre volonté manifeste d'affirmer un peuple de langue française, de culture québécoise souverainement assumée par le Parlement du territoire québécois, ceci sans préjuger des choix collectifs des Québécois.

Nous osons affirmer avec nombre de Québécois et de Québécoises de tous partis, de toutes tendances et de toutes conditions que le plan fédéral est la négation de notre existence de peuple parlant français au nord de l'Amérique. ■

Le Conseil d'administration
de l'A.Q.P.F.
Janvier 1981